

lettre librairie
Guillet

prix offert, soit 200 francs (deux cents frs)
M. le Maire donne lecture d'une lettre de la librairie Guillet au sujet du dictionnaire encyclopedique.

lettre Coulon

Le conseil decide de renvoyer la question à la commission scolaire.
Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de M. Coulon, 10, Impasse de Verdun à Orsay, demandant la canalisation en eau de l'extrémité de l'Impasse de Verdun.

lettre Yvette Sportive

Le conseil decide de renvoyer cette question à l'étude de la commission des Travaux, et de la commission des Eaux.

Monsieur Nauches donne lecture d'une lettre que lui a adressée l'Yvette Sportive au sujet de l'occupation du terrain de feu. M. Nauches demande que l'Office Municipal prenne un engagement écrit vis à vis de l'Yvette Sportive pour cette occupation.

Demande Magnier

M. Magnier demande que les trois cents francs qui auraient été fournis à l'Yvette Sportive pour le 1^{er} juillet, soient remboursés à cette Société.

Le Conseil decide de faire le nécessaire si la demande est justifiée.

Echelle des traitements
des employés communaux

Le Conseil, vu le rapport de la commission des finances établit comme suit l'échelle des traitements des employés communaux, ce barème annule le précédent :

17 Septembre 1935
4 Nov. 1935

EMPLOI	Stage un an	7° Cl. 2 ans	6° Cl. 2 ans	5° Cl. 3 ans	4° Cl. 3 ans	3° Cl. 3 ans	2° Cl. 3 ans	1° Cl. 3 ans	Cl. classe except.
Secret. Mairie	13.200	14.280	15.360	16.440	17.520	18.600	19.680	20.760	21.840
Employée dac.	6.600	7.200	7.800	8.400	9.000	9.600	10.200	10.800	11.400
Chef Canton.	11.500	11.100	11.700	12.300	12.900	13.500	14.100	14.700	15.300
Cantoniers	9.300	9.780	10.260	10.740	11.220	11.700	12.180	12.660	13.140
Garde-Champ.	8.400	8.880	9.360	9.840	10.320	10.800	11.280	11.760	12.240
Concierge	8.400	8.880	9.360	9.840	10.320	10.800	11.280	11.760	12.240
Femme service	5.040	5.340	5.640	5.940	6.240	6.540	6.840	7.140	7.440

Nomination de deux délégués chargés d'établir la liste des électeurs à la Chambre et au Tribunal de Commerce.

Le conseil désigne M. M. Leroux et Lefèvre pour faire partie de la Commission chargée d'opérer les modifications nécessaires à la liste des électeurs de la Chambre et du Tribunal de Commerce.

Enquête pour l'érection de Lozière en commune.

Vu le rapport de la commission d'Etudes du 28 août 1935, le Conseil, après avoir entendu le rapport de la Commission d'Etudes, au sujet de l'Erection du hameau de Lozière en commune distincte, déclare ne pas avoir d'objection à formuler sur le fond même de la question, reconnaît que quelques légères modifications de la limite territoriale seraient désirables, mais s'oppose énergiquement.

16 Septembre 1935

Demande de Villebon
au sujet du chemin rural
1° 8

ment à une amputation du territoire communal.
Vu la demande de la commune de Villebon, tendant à l'aménagement
du chemin rural N° 8 depuis la ligne du chemin de fer jusqu'à la
rivière à part commun,
Vu le rapport de la commission des travaux.
Le Conseil, charge Monsieur le Maire de rechercher une entente avec
la commune de Villebon.

Fournitures scolaires
17 sept 35
approuvé 24 sept. 35

Vu le manque de temps nécessaire pour faire une adjudica-
tion, pour les fournitures de l'année 1935-1936
Le Conseil, autorise M. le Maire à passer un marché de gré
à gré avec les fournisseurs, dans les meilleures conditions, et délègue
M. M. Thibaut et Coussaint pour assister M. le Maire.

demande d'un cantonnier
supplémentaire.
18 sept 35

Vu la demande formulée par M. Lebarque, d'un cantonnier
supplémentaire, pour la voirie urbaine
Le conseil décide d'engager un cantonnier au traitement
fixé par l'échelle des traitements des employés communaux.

Plan d'aménagement
19 sept 35

PLAN D'AMENAGEMENT - Le Conseil, Vu la lettre de M. le Préfet de Seine
et Oise, en date du 9 Aout, informant M. le Maire que M. le Ministre de
l'Intérieur demandait le retour d'urgence du plan d'aménagement d'Orsay,
en tenant compte des observations présentées sur le dossier par la Sec-
tion de l'Intérieur, de la Justice, de l'Instruction publique, des
Beaux Arts et de la Santé Publique, du Conseil d'Etat dans sa séance
du 2 Avril 1935 ; Vu le Rapport de la Commission des Travaux ;
Décide de ne rien changer au plan d'aménagement tel qu'il a été
établi.

Lac du Parc d'Orsay

Vu la demande de M. Naudrez, concernant le nettoyage de
ce lac,
Le Conseil charge M. Naudrez de se renseigner des dépenses
occasionnées par ce nettoyage,auprès des personnes qui l'ef-
fectuaient avant que ce lac ne soit communal.

Chauffage école
maternelle

Vu la demande de M. Magnier au sujet du chauffage de
l'école maternelle,
Le Conseil décide de renvoyer la question à la
commission scolaire.

Ecoulement des Eaux
Rue Bossuet

Vu la demande de M. Magnier concernant les travaux néces-
saires à l'écoulement des eaux rue Bossuet, le
Les travaux ne pouvant être exécutés que lorsque le lotis-
sement du Petit Chez soi aura obtenu la subvention de l'Etat pour
les travaux de viabilité.

Lettre Busato

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il doit faire avec
M. Delbès, une démarche au ministère de l'intérieur pour faire
sortir les dossiers des lotissements de la Prairie, du Jardin
d'Orsay et du Petit Chez soi.
M. Magnier donne communication d'une lettre qu'il a reçue de
l'échangeur Busato.
M. le Maire fait remarquer à M. Magnier que cette question
est de la compétence du Conseil Municipal, M. le Maire

ayant reçu des instructions de M. le Prefet pour le refoulement de cet échanger.

Borne fontaine rue du Buisson

Vu la demande de M. Coussaint, au sujet de la borne - fontaine placée autrefois Rue du Buisson, et enterrée lors des travaux d'élargissement de cette Rue.

Le Conseil charge M. le Maire de demander à la Sefennaise ce qui est devenue cette borne - fontaine.

Borne fontaine Avenue St Laurent

Vu la réclamation de M. Naudet, pour que la borne - fontaine située ^{angle} Avenue St Laurent et Avenue d'Orgeval, haute à plus gros débit.

Le Conseil décide de faire une enquête à ce sujet auprès de la Sefennaise.

1 admission - 1ere partie

assistance aux femmes en couches

assistance aux vieillards

assistance médicale

allocation militaire

1 refus

3 admissions

demandes Janussek et Maniere, avis favorable

Handwritten signatures and notes including 'Delbeis', 'Blanchet', 'Ludovic', 'E. Cholet', 'E. Chartier', 'F. Tressy', 'Albert Choquet', 'Courcier', 'Loup', 'Blanchet', 'Ludovic', 'E. Cholet', 'E. Chartier'.

Seance du 9 novembre 1935

Du lundi 4 novembre 1935
Convocation du conseil Municipal pour le samedi 9 novembre 1935 à 14 heures, a l'effet de délibérer sur les affaires portées à l'ordre du jour.

M. le Maire
[Signature]

L'an mil neuf cent trente cinq, le samedi neuf novembre à quatorze heures, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances. Sous la présidence de M. Decauville, Maire.
Présents M. Decauville, Maire, Cholet, Chartier, Leborgne, Deschamps, adjoints, Blanchet, Leroux, Magnier, Flurin, Pichat, Favre, Honnegrave, Coussaint, Boutaud, Courcier, Delbeis, Dubois.
Absents excusés: M. M. Naudet, Croc, Bauguin, Gagnon, H. Lefèvre.

Le Conseil choisit pour secrétaire Monsieur Coussaint lequel donne lecture du procès verbal de la précédente séance, qui est adopté à l'unanimité.

Observation Coussaint
au sujet des heures de
séance

Monsieur Coussaint demande à Monsieur le Maire de ne pas
prendre l'habitude de faire les réunions le samedi après-midi
quelques conseillers retenus à leur travail ne pourraient y
assister et de ce fait se trouveraient empêchés de prendre
leurs responsabilités. Monsieur le Maire fait remarquer qu'étant
donné le grand nombre de dossiers à soumettre au Conseil avait
pensé que le temps restant de la matinée du dimanche, n'en
permettait pas la discussion facile, à l'avenir et continuera
les séances le dimanche.

Lettre Détails
19/11 - 9/11

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de M. Détails resi-
dant son bail du jardin de la Prairie des Fleurs qui sera dis-
ponible à partir de 1936, le Conseil donne son acceptation.

Lettre Andrieu
19/11

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de Mademoiselle Andrieu
demandant une indemnité de logement de
500 francs. Le conseil décide d'allouer cette indemnité à
Mlle Andrieu, à prendre à l'article 56 du budget, Indem-
nité de logement aux instituteurs.

Lettre Lebrun
19/11
25/11/35

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de Monsieur Lebrun
demandant les frais de fournitures scolaires le montant à 100
francs, pour son fils fréquentant le Cours complémentaire
de Palaiseau.

Le conseil, vu les bons renseignements fournis par les ins-
tituteurs de cet élève, vote la somme de Cent francs, à
prendre à l'article 94, dépenses imprévues.

Lettre comité des
chômeurs

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre du comité des chômeurs
demandant que la Commune accord aux chômeurs partant
au régiment 50 frs de poche, une musette garnie et la
gratuité du voyage, aux enfants des chômeurs, des galoches, des
bons de lait, et du charbon, Bons d'alimentation. Monsieur le
Maire fait remarquer qu'il n'a pas attendu la réunion pour
faire remettre 50 francs à un chômeur qui est parti rejoindre
son corps.

Le Conseil adopte à l'unanimité d'accorder aux enfants des
chômeurs 1 litre de lait par enfant jusqu'à 4 ans inclus et vote à
l'unanimité une somme de 500 frs comme première dépense, à prendre
sur les fonds libres de l'exercice en cours. Il sera fait comme
les années précédentes une distribution de galoches et de bons de
vêtements.

Lettre Coupprie

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de Monsieur Coupprie
demandant une réduction du prix de location du jardin dont
une partie a été réduite par suite de l'élargissement de la
rue du Buisson, il paie annuellement 47 francs et demande
de ramener ce prix à 40 frs. Le Conseil adopte à l'una-
nimité.

Lettre Jounot

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de Monsieur Jounot demandant l'ouverture d'un bureau de tabac, avenue du Maréchal Joffre. Le Conseil accepte à l'unanimité, moins une voix et une abstention.

Fournitures scolaires

Envoyé le 19 | 11 | 1935
Reçu le 22 | 11 | 35

Monsieur le Maire demande au Conseil d'approuver le marché de Monsieur Mariquot, pour les fournitures scolaires de l'année 1935-1936, s'élevant à la somme de 10.347.⁵⁰ Le conseil accepte à l'unanimité.

Nouvelle échelle des traitements

Monsieur le Maire informe le conseil que la nouvelle échelle des traitements des employés communaux, acceptée lors de la séance du 15 septembre 1935 a été approuvée par la Préfecture de Seine et Oise.

Lettre Pinon

Envoyé le 19 | 4 | 1935
Reçu le 22 | 11 | 35

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de M^e Pinon, notaire à Orléans, au sujet de la vente consentie à la commune par différents riverains de la rue du Buisson pour l'élargissement de cette rue.

Le conseil vu la condition mise par Monsieur Léchandre à cette vente, c'est à dire le paiement d'un intérêt à 5%, depuis la prise de possession jusqu'au paiement,

Décide d'allouer le même intérêt aux autres riverains s'ils le demandent.

Ouverture d'une fenêtre école des filles

Envoyé le 19 | 11 | 1935
Reçu le 22 | 11 | 1935

Vu la demande de Mademoiselle Roux, directrice de l'école des filles, pour l'ouverture d'une fenêtre du côté des jardins de l'hospice, et dont le devis se monte à la somme de 2.939.⁵⁰

Le Conseil adopte le projet et le devis à l'unanimité et prend sur l'article 32 du budget, entretien des Bâtimens Communaux

Projet d'agrandissement des Groupes Scolaires filles et garçons

Monsieur le Maire soumet au conseil un projet d'agrandissement des groupes scolaires filles et garçons dont le devis s'éleverait :

pour l'école des Filles : 196.371

" " des garçons : 252.996

Au total, environ 449.367-

Monsieur Magnier dépose un contre-projet comportant la construction d'un groupe scolaire avec 8 classes supplémentaires, permettant l'installation du cours complémentaire des garçons, qui a débuté cette année, salle de conférence et gymnase en sous-sol, avec, pour la saison d'hiver, le transport par automobile des enfants en bas âge, du quartier de Mondétour au delà du vaduc, avec arrêt au vaduc et chez Brun.

Pendant une suspension de séance de trente minutes, Monsieur le Maire a réuni immédiatement la commission des Travaux pour l'étude de ce contre-projet, celle-ci a décidé que M. Magnier en remettra les plans pour une étude plus approfondie. M. le Maire annonce que ces projets seront soumis après examen

Projet de fosse d'une rampe passage du chemin de fer.

à la prochaine reunion du Conseil.
Vu la demande faite par M. Favre, suivant un plan soumis pour la fosse d'une rampe dans le passage afin de remedier aux accidents qui se produisent tous les jours,

19/11
22/11

Monsieur le Maire demande au conseil de voter l'installation d'après les devis s'élevant ainsi : pour une rampe à double evolution 2.950 frs, pour une rampe asciale, 2.300 francs. M. le Maire est autorisé à traiter au meilleur prix pour une rampe double, crédit à prendre sur les fonds libres de l'exercice en cours.

Plan chemin 24 pour alignement

Monsieur le Maire demande que soit établi un plan du chemin 24, de la rue de Maillecourt à la limite de Palaiseau, pour l'alignement.

Goudronnage des rues Aristide Bouand et de Maillecourt proposition Collet

Accepté à l'unanimité.
Monsieur Collet, propose de faire le goudronnage de la rue A. Bouand et celui de la rue de Maillecourt, celle-ci à frais communs, le conseil accepte à l'unanimité, et vote un crédit de cinq mille francs, à prendre sur les fonds libres de l'exercice en cours.

Entretien du cimetiere

Monsieur le Maire donne connaissance d'une lettre de M. Fauvet, qui accepte de s'occuper de l'entretien du cimetiere, notamment des concessions dont la commune a la charge, de l'ouverture et la fermeture du cimetiere la tenue du livre concernant les tombes et concessions, en un mot il sera employé comme tâcheron, à raison de 4.980 frs par an, soit 415 frs par mois.

19/11
22/11

Adopté à l'unanimité.
Monsieur le Maire donne connaissance d'une lettre de M. Naudrez, demandant que l'article 13 du règlement du cimetiere, comporte une clause relative à l'épaisseur des murs et fondations, des caveaux.

lettre Naudrez

Le conseil considère que la construction des caveaux et monuments étant sous l'entiere responsabilité des familles ne juge pas nécessaire d'y introduire cette clause.

Règlement du cimetiere

Vu le projet de règlement du cimetiere déjà soumis en séance plénière, Monsieur le Maire demande au conseil d'accepter les principes tels qu'ils sont libellés.

19/11
22/11

Le conseil adopte ce projet à l'unanimité

Marché

Monsieur le Maire donne connaissance d'une proposition de M. Revault, au sujet de la construction d'un marché couvert sur l'Yvette et la partie du terrain longeant celle-ci derrière le lavoir, le terrain serait de 1.600 m² le concessionnaire en aurait la jouissance pendant vingt ans, et verserait

19/11

à la commune 50.000 francs par an - pendant la construction en 1936 il versera 42.500 francs, cout du fermage actuel. Dès l'achèvement de ce marché, la commune en deviendrait immédiatement propriétaire.

Le conseil accepte à l'unanimité, le projet de M. Revault, sauf une voix contre, M. Leroux.

En vue de l'aménagement de la Prairie des Flees, le conseil autorise M. de Maue à demander par l'intermédiaire d'un homme d'affaires compétent, l'autorisation de l'exécuteur testamentaire et des héritiers.

Le conseil établit aussi la nouvelle commission paritaire de chômage : Président M. Decaerville, Maire, M. M. Deschamps et Lefevre, conseillers municipaux, M. M. Coustant et Bertrand, pour le bureau de Bienfaisance; M. M. Pansat et Hamou, fraction, M. M. Dorot et Le Ferre, employés-ouvriers.

Le conseil établit aussi la liste des Repartiteurs séculaires et suppléants.

REPARTITEURS : Titulaires pour la commune :
M.M. BLANCHET, CHARTIER, DUPRE, BERTRAND Emile, DREUX, MAGNIER

Suppléants de la commune :
M.M. JARLOT, PLECOT, VILLAIN Prosper, PELTIER Athanase, LEFEVRE Théodore, PREVOST René.

Titulaires Hors la Commune :

M.M. ISAMBERT, Palaiseau, MERCIER Bures, BOUTEILLE, Villejust, LECHANTRE, Palaiseau.

Suppléants hors la Commune :

M.M. MESLE, St-Jean de Beauregard, LUCAS, Bures, PETIT, Villebon, NOEL, Bures

CLASSIFICATEURS : Propriétaires ruraux :

PRIEUR, GUILLEMARD, DUVAUX, LORNE, DUGUE, ISAMBERT,
Suppléants ruraux :
LORLOT Eugène, MARCHAND, LECHANTRE, GODIN Villejust, LAUREAU, Saclay,

Assujettis à la cédule bénéfices agricoles :

BOTTINEAU, LEFEVRE André, Montjeannet Emile, Dupré Marcel, MASSENA, Marcoussis ; CARTAUD, Saclay,

suppléants : MACE Henri, MACE Eugène, RACARY Léopold, CORD'HOMME, Bures, MESLE, St-Jean de Beauregard.

Forestiers : LORNE, BUNAU VARILLA

Le conseil nomme M. Leroux, conseiller pour établissement de la liste électorale, et M. M. Fave et Deschamps, conseillers municipaux, pour juger les réclamations.

Sont nommés M. M. Leborgne et Delbeis, pour assister à l'adjudication de l'entretien des Bâti-ments communaux qui aura lieu le samedi 14 décembre 1935 à 10 heures.

Certains platanes, en bordure du G. C. 95, menaçant de causer de graves accidents, en cas de grands vents, le conseil

Amenagement de la Prairie des Flees

Commission paritaire de chômage
19 11
21 11

Repartiteurs et suppléants pour un an
19 11

Classificateurs

Envoyé le 19 11
Reçu le

Révission de la liste électorale
19 11

Adjudication pour entretien des Bâti-ments communaux
19 11

Elagage des arbres
22 11
30 11
19 11

Legs Parrot

decide à l'unanimité leur elagage.
Le conseil, vu la liste d'inscription comprenant cinq noms, ~~beneficiaires~~ du legs Parrot, pour 1935 qui sont M^{me} V^{ve} Brassard, M^{me} V^{ve} Beaudouin, M^{me} V^{ve} Petit, M^{me} V^{ve} Lambu, M^{me} V^{ve} Bardou, procède à l'élection au bulletin secret,

révisé le 19/11
le 22/11

Votants : 16 - Majorité absolue : 9 voix
ont obtenu :

M^{me} V^{ve} Beaudouin : 14 voix
M^{me} V^{ve} Bardou : 2 voix

M^{me} V^{ve} Beaudouin ayant obtenu la majorité est bénéficiaire du legs Parrot en 1936,

apprentissage gratuit U. 936

Le conseil, vu la liste des candidats pour les bénéficiaires de l'apprentissage gratuit, comportant trois noms, pour les garçons, M. René Gond, rue du Buisson appreni électricien chez M. ~~Hamm~~ ^{Hamm}; pour les filles, Mesdemoiselles, Raymonde Terrachon, rue de Paris, apprentie couturière chez M^{me} Baraton, et Ginette Planche, 4 rue de Versailles, apprentie couturière chez M^{me} Chevallier, désigne comme bénéficiaires de ce legs, à l'unanimité, M. René Gond et M^{lle} Terrachon.

révisé le 19/11
le 22/11

Plan d'aménagement Région Parisienne

Vu le rapport présenté par M. Lebarque, rapporteur le conseil donne un avis favorable à l'élaboration de ce plan, et à la poursuite du projet.

Gratification du Secrétaire de Mairie

Monsieur le Maire informe le conseil que M. David a reçu la médaille d'or du travail pour ses 27 années de service municipaux, et demande de lui voter en récompense une gratification de 1.000 francs, à prendre sur les fonds libres de l'exercice en cours.

révisé le 19/11
le 25/11

Ont voté pour 14, contre 3, M^{rs} M. Magnier, Coustant, Pourat, la gratification est donc acceptée
femmes en couches : 4 admissions en première partie
Assistance médicale gratuite : 2 admissions, 2 refus
demande régros, avis favorable.

Assistance

allocation militaire

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 17 heures 15

(Signatures)
Le Maire: *(Signature)*
Le Secrétaire: *(Signature)*
M. *(Signature)*
M. *(Signature)*
M. *(Signature)*
M. *(Signature)*
M. *(Signature)*

Séance du 19 Novembre 1935

Du samedi 16 Novembre 1935,
Convocation du Conseil Municipal pour le mardi 19
Novembre à 20^h 30, à l'effet de délibérer sur les affaires portées
à l'ordre du jour.

L'an mil neuf cent trente cinq, le mardi dix neuf novembre
à vingt heures trente, le Conseil municipal s'est réuni à la
Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances sous la pré-
sidence de M. Cholet, premier adjoint.

Étaient présents : M. M. Cholet, Leborgne, Deschamps
adjoint, Veroux, Magnier, Lefevre, Fourat, Delbeis, Favre, Croc,
Fennegrave, Bouquin, Caussaint, Nautez, Baudouin, Dupré.

Absents excusés : M. M. Decauville, Maure, Chartier, adjoint,
Blanchet, Caqson, Courton, Flusin.

Le Conseil choisit pour secrétaire M. Caussaint,
lequel donne lecture du procès verbal de la dernière réu-
nion qui est adopté à l'unanimité.

Le Conseil, vu la circulaire de Monsieur le
Préfet de Seine et Oise, en date du 15 octobre 1935,

Designe, Monsieur Davouf, artisan-maître et
De Vaere, artisan-compagnon, pour assister Monsieur
le Maire, dans l'établissement des listes électorales à la
Chambre des Métiers.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est
levée à 21 heures 30.

(Signatures)
Cholet, Leborgne, Deschamps, Veroux, Magnier, Lefevre, Fourat, Delbeis, Favre, Croc, Fennegrave, Bouquin, Caussaint, Nautez, Baudouin, Dupré, Maure, Chartier, Blanchet, Caqson, Courton, Flusin.

Séance du 6 Décembre 1935

Du lundi deux décembre 1935

Convocation du Conseil Municipal pour le vendredi 6
décembre 1935 à 21^h à l'effet de délibérer sur les affaires
portées à l'ordre du jour.

(Signature)

listes électorales.
Chambre des Métiers

20 | 11 | 38
29 | 11 | 38

L'an mil neuf cent trente cinq, le vendredi six novembre, à vingt et une heure, le conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Decauville, Maire.

Étaient présents : M. M. Decauville, Maire, Cholet, Leborgne Deschamps, adjoints, Leroux, Magnier, Lefevre, Tourat, Favre, Croc, Hermegrave, Bouquin, Coussaint, Naubez, Courbin, Boudaut Dupré, Delahaye.

Absents excusés : M. M. Chartier, adjoint, Blanchet, Flusin, Lagson, Delbis.

Le conseil choisit pour secrétaire M. Coussaint lequel donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion qui est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe Messieurs les membres du Conseil Municipal que la délibération du 9 novembre 1935, n'a pas été approuvée par M. le préfet, en ce qui concerne la durée du contrat.

Il rend compte des offres nouvelles de M. Revault, c'est à dire construction du marché couvert, trois jours de marché, mardi, vendredi et dimanche, prise de fermage 70.000 par an, dès que fonctionnerait le troisième jour, tant que le marché couvert ne serait pas construit, nous resterions dans le statu-quo de deux jours de marché, mardi et vendredi, le troisième jour le dimanche pouvant commencer vers le mois de Juin ou Juillet.

Après avoir exposé les offres qui lui ont été faites, M. le Maire déclare le débat ouvert.

Monsieur Delahaye prend ensuite la parole pour soutenir la thèse de la régie directe.

Il est ensuite procédé aux votes par scrutin public pour la régie directe dans le statu-quo, mardi et vendredi tel qu'il est actuellement

Ont voté pour la régie directe : M. M. Deschamps, Leroux, Bouquin, Naubez, Delahaye, Magnier, Tourat, Croc, Coussaint.

Ont voté contre la régie directe : M. M. Cholet, Leborgne, Boudaut, Hermegrave, Courbin, Favre, Lefevre.

Abstentions : M. M. Decauville, Dupré
Soit 9 pour - 7 contre - 2 abstentions

Le principe de la régie directe est adopté.

M. Leborgne propose une distribution de bons de 10 francs de viande aux chômeurs à l'occasion des fêtes de Noël, ce qui est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 30.

Marché

envoyé le 21 novembre 1935
reçu le 1 décembre 1935

Bons de viande
aux chômeurs

[Handwritten signatures and stamps]
M. M. Decauville, Maire
M. M. Cholet, Leborgne, Boudaut, Hermegrave, Courbin, Favre, Lefevre
M. M. Deschamps, Leroux, Bouquin, Naubez, Delahaye, Magnier, Tourat, Croc, Coussaint
M. M. Chartier, adjoint, Blanchet, Flusin, Lagson, Delbis

Séance du 8 Décembre 1935

Du trois décembre mil neuf cent trente cinq, convocation
du Conseil Municipal pour le dimanche 8 décembre,
à l'effet de délibérer sur les affaires portées à l'ordre du jour

L'an mil neuf cent trente cinq, le huit décembre mil neuf cent
trente cinq, à neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie
d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M. Decaerville, Maire,

Étaient présents : M. M. Decaerville, Maire, Cholet, Chartier,
Lebarque, Deschamps, adjoints, Leroux, Magnier, Lefèvre, Fourat,
Delbet, Faure, Croc, Hémegrave, Bouquin, Coussaint, Boudoute,
Combin, Dupré, Delahaye

Absents excusés : M. M. Blanchet, Lagson, Flusin,
Kauberz.

Le Conseil choisit pour secrétaire M. Coussaint qui donne
lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui est adoptée
à l'unanimité, M. Dupré faisant toutefois remarquer qu'il vote pour la regie directe au lieu de bulletin blanc.

Monsieur Delahaye répond aux paroles de bienvenue qui
lui ont été adressées à la séance plénière du 1^{er} décembre.

Le Conseil donne acte à M. le Maire de la correspondance
dont il vient de donner lecture.

Lettre Masquillier
plan d'alignement du
chemin 24

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de M. Masquillier, de-
mandant que certaines modifications soient apportées au plan d'ali-
gnement du chemin 24.

Le Conseil décide de soumettre la lettre de M. Masquillier, en-
même temps que le plan d'alignement du chemin 24 à l'étude de la
commission des Travaux et Chemins.

Lettre Prevost

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de M. Prevost, propriétaire
à l'angle de la rue du Ruisseau et de la rue du Pont de Pierre, deman-
dant quelle suite le Conseil compte donner à sa proposition adoptée
par l'ancien Conseil.

Le conseil décide de renvoyer cette affaire à l'étude de la com-
mission des Travaux.

Lettre Goguet

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de M. Goguet
demandant que les chômeurs d'Orsay, soient employés lors de l'exé-
cution des Travaux publics. Il a été répondu à M. Goguet
que toutes précautions seraient prises lors de la conclusions des
marchés, dans la mesure du possible.

Lettre parti social
de la Santé publique

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de M. Lemormier, Secré-
taire du parti social de la Santé publique, émettant le vœu
que la culture physique et les visites médicales scolaires soient

organisés dans le plus bref délai possible, sous le contrôle exclusif du Conseil Municipal d'Orsay.

Le Conseil décide de renvoyer la question à l'étude de la commission scolaire, et de convoquer M. Lemannier à la réunion de cette commission.

Lettre Augéard

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de M. Augéard demandant la location du terrain dont M. Dehaus est actuellement locataire dans la Prairie des Hés, et ce au nom du "Lozier artistique et sportif".

Le bail Dehaus expirant en Mars 1936, et l'intention du bénéficiaire n'étant pas de le renouveler,

Le Conseil décide d'attendre le mois de Mars avant de répondre à M. Augéard.

Achat de machines à écrire, cours complémentaire
11/12
13/12

Tu la demande de la directrice de l'école des jeunes filles de deux machines à écrire supplémentaires pour le cours complémentaire.

Le Conseil décide ^{à l'unanimité} de traiter avec la maison Royal pour les deux machines, dont le prix total est de 3.344 frs à prendre au budget de 1936.

Réduction du prix du gaz.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a eu la visite du directeur de la compagnie du gaz, qui doit soumettre un avenant au contrat, en conformité de la circulaire ministérielle, en vue de donner aux usagers le bénéfice intégral du prix effectivement conformément aux dispositions des décrets-lois.

Le conseil établit le modèle des bons de lait à distribuer aux enfants des chômeurs, d'après la précédente délibération du Conseil Municipal.

Rapport Fourat sapeurs-pompiers
Voeu Magnier
lettre Quillet

Monsieur le Maire informe le Conseil que d'après le Rapport de Monsieur FOURAT, la somme nécessaire aux besoins de matériel des sapeurs pompiers sera inscrite au budget de 1936, et donne lecture d'une lettre de Monsieur QUILLET, Officier commandant la subdivision des Sapeurs Pompiers d'Orsay demandant le déplacement de la bouche d'incendie de 100 m/m face au 10 rue de Chartres et remplacement par une autre de 40 m/m et repose de la bouche d'incendie de 100 m/m Place de la République.

12 dec.

Le Conseil donne à l'unanimité un avis favorable à cette demande, et autorise Monsieur le Maire à traiter avec la Sté Lyonnaise des Eaux, à prendre sur les fonds libres de l'exercice en cours.

Monsieur Magnier émet le vœu que le Conseil Municipal d'Orsay prie l'Officier commandant la subdivision, de faire exécuter, conformément au règlement des sapeurs-pompiers, les exercices nécessaires à la bonne conservation du Matériel, et d'en adresser rapport à M. le Maire.

Rues à l'intérieur du cimetière

Le conseil adopte ce vœu à l'unanimité.
Tu la demande de Monsieur Leborgne au sujet des travaux à entreprendre dans le cimetière et dont les crédits ont été prévus au budget additionnel de 1935.

Demande Laboue
12/12
14/12

Le Conseil décide de renvoyer cette question à la commission des chemins.
Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil, d'une demande de M. Laboue pour exonération du paiement de la somme de 50^f pour le terrain qu'il cultive appartenant à la commune de Neuilly-la-Vallée, ce monsieur étant en

Retraites du personnel communal

emb. 12 décembre

hommage
Le Conseil, accepte à l'unanimité.

Sur la lettre de M. le Ministre de l'Intérieur et les modifications qu'il demande d'apporter au règlement des retraites du personnel communal en vue de son approbation par décret.

Le Conseil établit ^{et vote à l'unanimité.} ainsi qu'il suit le règlement des retraites.

REGLEMENT DE LA CAISSE DE RETRAITES DU
PERSONNEL COMMUNAL

(Modifié d'après les instructions de M. le Ministre de l'intérieur, en date du 22 Novembre 1935)

ARTICLE I

Tout employé ou ouvrier communal titulaire, dont le traitement dépasse le maximum prévu par l'article I de la loi sur les Assurances Sociales, sera tenu d'effectuer pour la constitution de sa retraite, des versements à la Caisse Nationale des retraites pour la vieillesse représentant au minimum 6 % de son traitement.

La Commune versera de son côté une subvention de 6 %.

Le droit à la pension de retraite est acquis à l'âge de 60 ans et après 30 ans de services. Dans le cas de blessures graves, infirmités ou maladies prématurées, la pension sera calculée dans les conditions prévues par la loi du 20 Juillet 1886.

ARTICLE 2

Les versements des agents seront effectués à capital réservé. Si l'intéressé décède avant d'avoir pu obtenir la liquidation de sa pension, le capital constitué par ses versements sera remboursé à la veuve ou à défaut aux orphelins. Les versements de la commune seront toujours effectués à capital aliéné au profit exclusif de l'employé.

ARTICLE 3

Au moment de la liquidation de la pension, l'employé fera obligatoirement une déclaration d'aliénation du Capital total inscrit sur son livret.

Au cas où, à 60 ans d'âge et après 30 ans de services la pension liquidée n'atteindrait pas au total la moitié du traitement moyen des trois dernières années, la commune effectuerait directement et au profit exclusif de l'intéressé le versement d'une allocation viagère représentant le complément.

ARTICLE 4

Pour le personnel titularisé, visé à l'article I, en service à la date de la mise en application du présent règlement, l'allocation viagère de la commune visée à l'article 3 sera calculée de façon à allouer à chaque agent une pension totale (rente servie par la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse et complément de pension) égale à $1/20^o$ du traitement moyen des trois dernières années pour chaque année de service accomplie antérieurement à cette date, et de $1/60^o$ pour les années postérieures.

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en application à partir du jour de son approbation par décret.

Ecoles

Sur les différents projets de construction des nouvelles écoles, notamment l'agrandissement du groupe actuel ou la construction d'une école à Mondétour.

Le Conseil décide de voir M. l'Inspecteur d'Académie de lui présenter les desiderata du conseil avec plans à l'appui, et de lui demander de venir sur place à Orsay afin de nous donner son avis.

Eclairage public

Vu les différents projets d'éclairage public présentés par M. le Maire, comprenant notamment ceux de la Société Self, de la maison Gallet, de l'Echo-entreprise, de la Cie d'Entreprises électriques de la Société Tub Acier.

Vu l'importance de la question qui doit être examinée dans tous ses détails,

Le Conseil décide d'en poursuivre l'étude en assemblée plénière. Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de Monsieur l'Inspecteur de la direction régionale des P. T. T.

Nomination d'une commission des postes

Le Conseil décide de former une commission pour l'étude des propositions, composée de M. M. Coussaint, Lefevre, Leroux Delahaye, Dupré, Bouquin.

Mauvaises odeurs provenant de la gare de marchandises P. O.

Monsieur Delahaye informe le Conseil qu'il a reçu une pétition concernant les mauvaises odeurs provenant du trafic de la Gare de marchandises du P. O.

Monsieur le Maire déclare qu'il a reçu une pétition identique et que Monsieur Leborgne a été chargé de faire une enquête auprès de M. le Chef de gare qui a répondu qu'il fallait bien que le travail se fasse, et que si l'on voulait fider un désodorisant quelconque, ce serait à la charge de la commune.

Borne fontaine place du Guichet

Monsieur Coussaint demande ce qui a été fait au sujet de la borne fontaine déplacée à la suite de l'élargissement de la rue du Buisson.

Cette borne fontaine ayant été employée pour en remplacer une autre, Monsieur Baultoute n'est pas d'avis que l'on remplace une borne fontaine sur la place du Guichet mais de faire rouvrir celle qui se trouve près de la maison Lagneau, sur la rue de Versailles.

Monsieur Magnier déclare qu'il y a dans la rue Georges Clemenceau une borne fontaine fermée, qui pourrait être mise sur la place du Guichet.

Le Conseil, délibéré, décide de remettre en service la borne fontaine placée à côté de la maison Lagneau et attendant.

Lampes lotissement des 2 Gares

Monsieur Delahaye informe M. le Maire que de nombreuses lampes sont à remplacer dans le lotissement des 2 Gares.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 12H

Adressés
Bouquin
Lefevre
Leroux
Coussaint
Dupré
Magnier
Monsieur le Maire
Monsieur le Secrétaire